

## 189. LETTRE

A un secrétaire.

*Cette lettre est écrite à un juge à l'occasion d'un vol fait dans l'église. On avait pris quelques habits des pauvres. Ceux qui avaient soin de la fabrique de l'église découvrirent les voleurs, qui furent condamnés par saint Basile à restituer. Cependant ils furent accusés devant ce juge. Saint Basile lui écrit que la connaissance et la punition de ce qui se passe dans les églises appartient aux évêques.*

On a surpris quelques malfaiteurs qui ont dérobé dans l'église contre le commandement de Dieu les habits des pauvres, qu'ils devaient plutôt habiller que dépouiller. Ceux qui ont soin du bon ordre de l'église se sont saisis de ces voleurs. J'ai cru d'abord que ce fait était de votre ressort à cause de la charge que vous occupez mais je vous avertis que c'est à nous à punir les crimes qu'on a commis dans l'église, et que les juges séculiers ne doivent point prendre ce soin. J'ai ordonné qu'on me rapportât les habits qu'on a volés, dont vous avez l'inventaire. On les distribuera à ceux qui se présenteront, et l'on conservera le reste pour ceux qui viendront dans la suite. J'aurai soin d'instruire les voleurs, et de les redresser; et j'espère qu'avec la grâce de Dieu, ils seront plus gens de bien à l'avenir. La crainte des jugements de Dieu fera ce que la crainte des tribunaux et des supplices n'a pu faire. Si vous croyez qu'il est à propos d'informer le comte de cette affaire, j'ai tant de confiance en son équité et dans la justice de la cause, que je vous permets de faire tout ce qu'il vous plaira.